



## Vente d'un appartement en état future d'achevement

Par **phamon**, le **28/09/2010** à **14:43**

Bonjour,

Ma femme et moi avons mis en vente notre appartement qui se trouve être encore en construction (livré mars 2011).

notre agence nous a trouvé un acquéreur avec qui nous avons signé une promesse de vente le 08 juin 2010. L'acquéreur avait jusqu'au 31 aout dernier délais pour trouver son prêt. Voila donc 1 mois que ce monsieur nous fait patienter pendant que nous remboursons les intérêts des fonds débloqués par notre banque.

Nous apprenons aujourd'hui que cet acquéreur doit vendre un bien avant de pouvoir acheter le notre et cela n'a jamais été évoqué lors de nos différents entretiens.

Ma question est la suivante : Suis je en droit de demander à l'acquéreur le chèque d'acompte avant d'annuler la vente, mon notaire m'ayant fait part qu'aucun document faisant référence à un refus de prêt ne leur a été transmis ? Les seuls documents sont des demandes de prêt faites par l'acquéreur.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cdt.